

1996 - 2015

Valoriser et améliorer le potentiel économique de la forêt wallonne
20 saisons de commercialisation pour le Comptoir forestier

Auteur : SERVAIS Alain



Wallonie

Le 16 février 2016 sera la date officielle de son 20^{ème} anniversaire d'existence. Mais c'est aussi en 2015 que le Comptoir fête ses 20 saisons de récoltes et de commercialisation. Le travail de l'institution est jugé sur ces actions concrètes et l'année 2015 est l'opportunité de faire le bilan de cette période symbolique.

La Wallonie dispose d'un atout économique, écologique et social : ses 540 000 hectares de forêts publiques et privées. Depuis 20 ans, et en particulier en 2008, des événements ont changé l'histoire de la forêt.

2008 est l'année de l'adoption du nouveau Code forestier qui consacre le rôle multifonctionnel des forêts en apportant un ensemble de nouvelles dispositions plus en phase avec notre époque. Parmi ces fonctions, on compte la production du bois pour faire face aux besoins croissants de la population, à la pression sur les forêts tropicales et aux nécessités de réduire les émissions de CO₂. La valorisation économique de la forêt est aussi une source d'emplois importante pour la Wallonie au travers de sa filière bois et de son attrait touristique.

Comme outil de la régénération, le Comptoir forestier de Marche-en-Famenne participe activement à la valorisation et à l'amélioration de ce potentiel économique. Il agit durablement sur l'accroissement de la productivité forestière en diffusant dans la pratique les gains liés à la variabilité génétique naturelle au sein des espèces. Maintenir une diversité génétique aussi large que possible est une garantie d'assurer la pérennité des forêts futures face aux incertitudes du changement climatique. Utiliser une bonne graine, point de départ de la filière bois, est un véritable atout pour la réussite économique et environnementale de son boisement (2008, Silva Belgica).

En tant que forestier, vu le long terme de nos cultures, l'adage est de reconnaître que nous bénéficions du travail de nos prédécesseurs et que nous voulons laisser une bonne base de travail pour nos successeurs. Le bilan actuel du Comptoir n'est donc rendu possible que par l'importance du travail d'amélioration génétique de toute une carrière réalisée en particulier par le généticien forestier Alphonse NANSON. Toute cette expertise est rassemblée dans un livre publié en 2004 (NANSON A., 2004).

Il est utile de se rappeler qu'en 2008, aussi, toutes les économies mondiales ont traversé de manière brutale leur plus grave crise financière. Les événements financiers de cette période ont rappelé aux propriétaires forestiers quelques principes de base :

- la recherche du gain maximum a souvent un prix et elle se fait au détriment de la diversité;
- la rentabilité financière immédiate est souvent en contradiction avec une stratégie sur le long terme;
- l'économie actuelle s'est traduite par une libéralisation accrue des marchés de toute nature avec ses risques de dérégulation;
- en temps de crise, le service public est souvent appelé à l'aide pour jouer un rôle de régulateur.

La gestion forestière ne peut s'affranchir complètement des éléments que cette crise a révélés. Le boisement forestier ou toute autre régénération doit être considéré comme un investissement sur l'avenir, qui, comme le placement financier, est soumis aux incertitudes (évolution des usages du bois, changement climatique, ...) et aux risques (tempêtes, maladies,...). Encore plus qu'en économie, le meilleur gage de rentabilité sur le long terme se traduit donc pour le forestier par la nécessité d'une diversification à tout niveau : des espèces, de la génétique, des usages, des sylvicultures,...

Depuis sa création, le Comptoir forestier intègre dans sa gestion des ressources génétiques ces paramètres de diversification par la récolte sur un maximum d'arbres dans un maximum de peuplements. Les vergers à graines ont également été développés avec une base génétique très large et très nettement supérieure à ce qui était généralement admis par la communauté scientifique de l'époque (SERVAIS A., 2008).

En tant que service de l'administration forestière, il joue le rôle de régulateur public dans un marché des graines et plants totalement libéralisé au niveau de l'Union européenne. En effet, la dernière directive européenne 1999/105/CE portant sur la commercialisation des matériels forestiers de reproduction, transcrite en droit wallon par un arrêté du Gouvernement wallon du 15 mai 2003, laisse une part de plus en plus grande à l'autocontrôle des fournisseurs. Elle empêche également les États membres de mettre des entraves à la commercialisation des graines et des plants au sein de l'Union européenne.

L'Europe s'est élargie au cours du temps à 28 États membres ; avec le marché unique il peut donc maintenant y avoir une libre circulation de toutes les origines génétiques sur notre territoire, qu'elles soient recommandables ou non. Plus qu'avant, il faut convaincre le propriétaire forestier de la nécessité d'utiliser une provenance recommandable, même à un coût plus élevé. C'est là que le Comptoir joue un rôle clé dans la commercialisation des meilleures origines génétiques pour la sylviculture wallonne bien petite au sein de cette grande Europe. En matière financière, les produits structurés sont souvent peu clairs pour le grand public, il peut en être de même pour les documents émis en matière de semences et de plants forestiers. Les échanges liés au commerce devenant de plus en plus nombreux, il devient difficile d'identifier correctement l'émetteur. Le contrôle est donc très difficile puisqu'il ne peut souvent s'envisager qu'au niveau des flux matérialisés par des registres et des documents d'accompagnement



des plants appelés « documents du fournisseur ». Le circuit court entre le producteur (pépiniériste) et l'utilisateur (propriétaire) est à privilégier.

Outre ses propres récoltes, le Comptoir tente également de jouer un rôle de communication et d'information auprès des propriétaires et des pépiniéristes dans le « décodage » des documents du fournisseur. Il met à la disposition de tous les usagers le dictionnaire des provenances recommandables.

En tant que service public, il ne vise pas la rentabilité financière immédiate mais bien la rentabilité à long terme et la diversification de la forêt wallonne dans son ensemble. Ce statut lui confère, depuis près de 20 saisons, une plus grande confiance quant à la garantie d'exactitude de l'origine génétique des graines récoltées : sa viabilité ne dépend pas de la quantité de graines récoltées mais bien de la rigueur et du sérieux de son travail. Il joue également un grand rôle dans la sensibilisation et l'éducation du public à la notion de gestion durable de ce patrimoine naturel qu'est la forêt, et dont la régénération, qu'elle soit naturelle ou artificielle, en est un élément clé. Ces actions permettent de s'inscrire dans les processus de certification forestière et de labellisation PEFC qu'une grande partie de la forêt wallonne détient.



UN PEU D'HISTOIRE

La génétique forestière est une préoccupation des forestiers depuis le début du XX^{ème} siècle; les premiers dispositifs de comparaison de provenances en témoignent. C'est cependant dans les années 1950 que le premier inventaire des peuplements à graines belges est réalisé (GALOUX A., REGINSTER P., 1953).

Les programmes d'amélioration génétiques en Belgique sont réellement réalisés avec une grande ampleur à partir de 1964 sous l'impulsion de Monsieur NANSON et de ses collaborateurs successifs. Tous ces travaux montrent que les provenances belges sont bien adaptées et plus productives. Ces travaux aboutissent à la création de nombreux vergers à graines et de variétés multi-clonales. Ces dernières sont actuellement abandonnées.

Les compétences de gestion forestière sont régionalisées au début des années 1980. Forte de ses 540 000 ha de forêts, et suite aux excellents résultats de la recherche en génétique forestière, la Wallonie prend conscience de la nécessité de mieux valoriser son patrimoine. C'est donc dans la fin des années 1980 que l'administration forestière envisage concrètement la création d'un centre de graines en Wallonie. En effet, c'est dans cette petite graine que se trouvent tout le potentiel et la diversité génétique de la forêt future. Rien ne ressemble plus à une graine qu'une autre mais sa qualité et sa potentialité ne seront visibles à travers l'arbre que sur le long terme, c'est-à-dire toujours plusieurs dizaines d'années après. En cas d'erreur, que de travail et de temps perdus.

A cette époque, hormis la petite Sécherie de Groenendaal créée déjà en 1926, qui traite principalement des résineux (entre autres le pin sylvestre), il n'y a donc pas de grande infrastructure, qu'elle soit privée ou publique, en Belgique, chargée d'approvisionner les pépiniéristes. On en trouve par contre dans les grands pays forestiers limitrophes : les différentes sécheries publiques des landers allemands, la sécherie publique de La Joux et la graineterie privée Vilmorin en France, opérationnelles sur leur territoire de longue date. Ces pays ont misé sur une politique de valorisation et d'amélioration essentiellement de leur patrimoine forestier ayant prouvé son adaptation, sa productivité et sa qualité générale. En Belgique, les pépiniéristes privés ne réalisent qu'occasionnellement des récoltes dans les peuplements agréés. Ils se procurent l'essentiel de leurs graines auprès de marchands grainiers situés hors de Wallonie. Ceux-ci ne pratiquent quasi aucune récolte dans les peuplements à graines belges.

Cette situation est donc largement défavorable pour la forêt wallonne. De nombreuses recherches en génétique forestière aboutissent à la conclusion que le matériel belge issu des peuplements à graines est bien adapté et plus productif dans bien des essences que le matériel issu de l'étranger. Seul le prix semble dicter l'approvisionnement, et non la qualité de l'origine génétique. Il est évident que de bonnes origines ont été introduites de l'étranger puisque les travaux de comparaisons de provenances montrent que des origines étrangères sont parfois plus productives, mais il faut obtenir la garantie que ce sont bien ces origines qui seront reçues. Ainsi, pour certaines espèces, de nombreuses erreurs ont été faites notamment par une difficulté de bien contrôler les flux internationaux. On peut citer le cas de forestiers ayant de bonne foi acheté du merisier et tout surpris de voir quelques années plus tard leurs arbres plutôt buissonnants porter de belles grosses cerises.

Pour mieux maîtriser cette filière graines-plants, les gestionnaires des forêts domaniales mettent en place deux pépinières publiques dont la mission est d'assurer uniquement la régénération de ces forêts. Des récoltes locales de bonnes origines sont réalisées pour les besoins de ces deux pépinières ; l'une feuillue est installée à Philippeville et l'autre, résineuse, est installée à Vielsalm. Suite à une conjonction de plusieurs facteurs, elles cessent définitivement leur activité en 2006.

C'est ainsi que dans le milieu des années 1980, tous les acteurs de la forêt wallonne y compris les pépiniéristes sont demandeurs de la création d'un centre de graines wallon. Ils sont nombreux à reconnaître qu'une structure publique serait la mieux adaptée pour garantir la qualité et la diversité sur le long terme et non privilégier une rentabilité financière immédiate. En effet, il s'agit d'un secteur où les investissements de départ sont lourds et cette rentabilité n'est pas élevée ni du tout certaine lorsque l'on veut respecter tous les standards de qualité et d'éthique sociale.

Cette structure doit donc mettre à la disposition des pépiniéristes privés et publics les meilleures provenances pour la sylviculture wallonne en maîtrisant à la fois les opérations de récolte en Wallonie et en guidant les flux d'importation des meilleures origines étrangères.

En 1990, à la demande de l'Administration wallonne, l'équipe de généticiens de la Station de Groenendaal remet une étude très détaillée sur la faisabilité de création d'un tel centre (NANSON A., JACQUES D. et SERVAIS A., 1990). Monsieur NANSON s'investit beaucoup dans la concrétisation de ce projet qui permet de valoriser en forêt wallonne le fruit de toute sa carrière scientifique dédiée à la génétique forestière.

L'impulsion est donnée en 1992, par le Ministre Guy LUTGEN. L'implantation du Comptoir est prévue à Marche-en-Famenne, ville pouvant faire l'objet d'un cofinancement européen. En effet, l'Union européenne assure un cofinancement de 40 % pour une implantation dans une zone rurale défavorisée dite objectif 5b. Marche-en-Famenne est aussi une localisation centrale en Wallonie

qui permet de minimiser les déplacements pour les chantiers de récolte. Monsieur le Bourgmestre André BOUCHAT de la ville de Marche-en-Famenne autorise la vente à la Région wallonne du terrain en bordure du Zoning industriel d'Aye.

Monsieur Alain SERVAIS, avec l'administration est chargé de concrétiser sur le terrain ce projet d'ampleur. Messieurs Paul REGINSTER et Philippe BLEROT sont les personnes de référence et actives au sein du Cabinet ministériel pour ce projet. La mission d'architecture est confiée au bureau Samyn and Partners de Bruxelles. Monsieur Lucien FRAIPONT, chargé de cours à l'unité de technologie du bois de la Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux, réalise des essais pour le développement de la technique de cintrage du bois d'épicéa.

Outre sa mission première consacrée à l'approvisionnement de graines, le nouveau bâtiment va devenir une vitrine du savoir-faire wallon et un outil de promotion pour l'utilisation du bois en général dans la construction. Il allie le béton, l'aluminium et surtout le bois avec le verre. C'est à la volonté urbanistique de Monsieur BOUCHAT que le verre s'est imposé comme couverture. Il devient ce bâtiment de référence que chacun appelle la bulle de verre le long de la Nationale 4. A ce jour, que de chemin parcouru pour le bois mieux connu et mieux utilisé par les architectes, les ingénieurs et les constructeurs. Les mentalités urbanistiques ont également fortement évolué et le bois wallon est de plus en plus utilisé comme matériau écologique renouvelable, l'engouement annuel pour le salon Bois & Habitat en témoigne.

Bien que le bâtiment ne soit pas encore opérationnel, les premières récoltes sont réalisées à l'automne 1995. En effet, il était impératif de profiter des très bonnes fructifications de 1995. A partir de septembre 1995, Monsieur A. SERVAIS et ses deux premiers collaborateurs réalisent les toutes premières grandes récoltes de semences wallonnes. Etant donné les difficultés d'infrastructure, l'accent est mis à cette époque sur seulement trois grandes essences forestières assez facilement stockables et conservables en attente de leur traitement au Comptoir. Il s'agit du hêtre, du Douglas et de l'épicéa commun. Ces semences, en attente, sont stockées dans divers hangars du DNF, dans des locaux d'administrations communales et dans le grand hangar atelier du Centre de Recherches de la Nature, des Forêts et du Bois de Gembloux (actuellement le DEMNA). Au cours de l'automne 1995 et du printemps 1996, les machines destinées au traitement des semences forestières sont installées dans le bâtiment.

Inauguré le 16 février 1996, le Comptoir traite ses premières graines issues de la récolte de 1995. C'est le début d'une grande innovation forestière wallonne... qui se poursuit encore actuellement.

Qu'il me soit permis de remercier et féliciter Alain Servais et son équipe pour la qualité exceptionnelle de leur travail tout au long de ces 20 ans. Ils font honneur au Service public.

L'Inspecteur général



*Monsieur Nanson dans
les vergers de Fenffe*



*Peuplement à graines de
Douglas planté en 1904
(Cedrogne)*

UNE STRUCTURE PRESTIGIEUSE POUR LA PROMOTION DU MATÉRIAU BOIS

Situé à Marche-en-Famenne, le long de la Nationale 4, ce bâtiment de forme ovoïde, conçu par Philippe SAMYN, est un véritable symbole de la graine, point de départ de la filière bois wallonne.

Philippe SAMYN, ingénieur et architecte de renom, à la personnalité bien marquée, convainc l'administration forestière, le pouvoir politique et l'urbanisme de réaliser un ouvrage architectural inédit en utilisant le bois massif cintré à la vapeur. La charpente est réalisée en épicéa ardennais provenant de la forêt domaniale du Grand Bois à Vielsalm et délivré avec l'aide précieuse de Messieurs Jean-Pierre OFFERGELD, ingénieur au cantonnement de Vielsalm et Alphonse YANSENNE, chef de brigade.

De nombreux articles, publications et livres sont consacrés aux œuvres et au style de cet ingénieur et architecte. Découvrez son histoire dans un ouvrage de près de 480 pages publié en 2008 (PUTTEMANS P., SPEHL P., 2008).

Le Comptoir forestier se compose essentiellement d'un grand hall-atelier, d'un ensemble de chambres froides et de quelques bureaux. Le hall proprement dit comprend une zone de préséchage et de stockage et une zone de traitement des graines. Le bâtiment a une longueur totale de 43 m, pour une largeur de 27 m et une hauteur de 12,5 m.

Insolite et prestigieuse, cette construction est le résultat de savoir-faire, d'expérience et d'ingéniosité. Elle constitue l'outil le plus original de promotion et d'utilisation du bois indigène. Ce bâtiment avait déjà été distingué en 1996. Il est repris régulièrement parmi les plus belles réalisations architecturales en Europe. Le bâtiment est également déjà inscrit à l'inventaire du patrimoine immobilier culturel wallon.

La structure est constituée de 51 arcs de bois massif cintré à la vapeur et est revêtue de près de 2 000 « tuiles » de verre feuilleté de grandeur variable (50 cm à 100 cm x 100 cm) disposées comme les facettes d'un diamant.

Il est très difficile de chiffrer les retombées économiques liées à la promotion du bois mais on peut sans crainte affirmer que le Comptoir a participé à l'essor formidable de la construction en bois lié aux deux dernières décennies.



LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

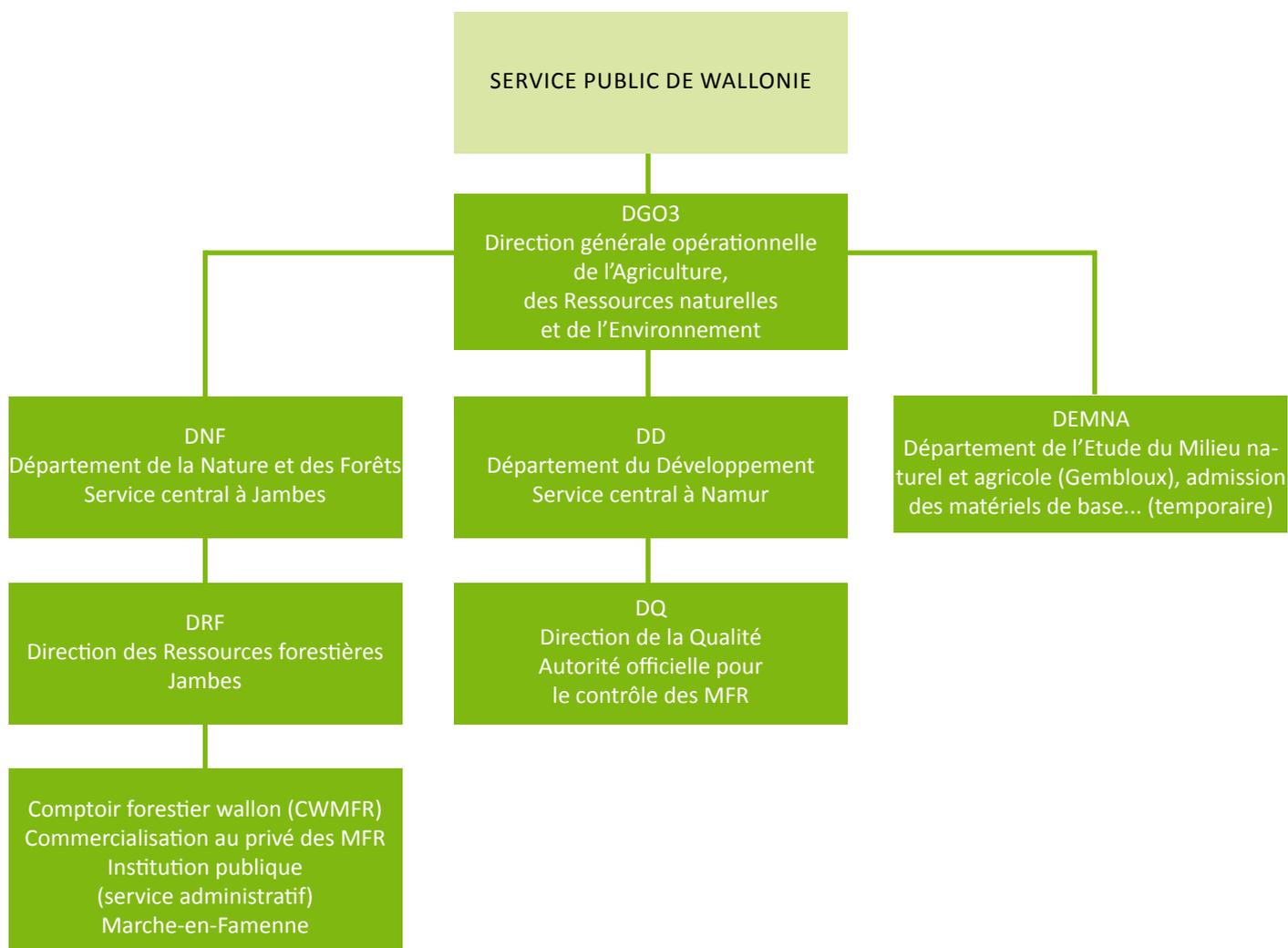
Le Comptoir forestier est un service administratif de la DGO3 (Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement) du Service public de Wallonie. Il dépend plus spécifiquement du Département de la Nature et des Forêts (DNF) et de la Direction des Ressources forestières (DRF). Il ne bénéficie d'aucune structure juridique propre.

Ses missions touchent la politique forestière régionale sur l'ensemble du territoire wallon.

L'organigramme ci-après montre l'organisation des différents acteurs publics intégrés dans la mise en place de la production et de la commercialisation des matériels forestiers de reproduction (MFR) et à savoir généralement des graines et des plants en Wallonie.

Le Comptoir est une petite structure qui travaille avec une équipe réduite composée actuellement de cinq personnes. Elle est dirigée par un bio-ingénieur (eaux et forêts) spécialisé en génétique forestière secondé par un bachelier en sylviculture et aidé de trois ouvriers forestiers à forte polyvalence.

Lors des pics d'activité, cette équipe bénéficie de l'aide structurelle des services extérieurs du DNF. Par ailleurs, une grande partie des tâches de récolte en forêt ou dans les vergers à graines est sous-traitée par la conclusion de marchés publics.



LA RÉGÉNÉRATION DU PATRIMOINE FORESTIER

Le Comptoir est, avant tout, l'outil performant pour répondre à l'objectif principal de tout aménagement forestier : assurer la régénération du patrimoine forestier, élément essentiel d'un développement durable. Cette gestion durable de la forêt wallonne permet à une grande part de celle-ci d'être certifiée par le label international PEFC.

Depuis de nombreuses années, des programmes d'amélioration génétique ont été développés en Belgique et ont conduit à des résultats qui se situent parmi les meilleurs d'Europe, particulièrement en ce qui concerne des espèces telles que l'épicéa, le Douglas, le mélèze hybride ou le hêtre.

Le rôle du Comptoir met ce matériel génétique de qualité à la disposition des propriétaires forestiers publics et privés. Il est important que ce soit un organisme public qui assure cet objectif car, dans cette matière, il est primordial que le qualitatif prime sur le quantitatif. Il s'agit tout d'abord de fournir les meilleures provenances, sans omettre les récoltes dans les peuplements à graines où la cueillette est souvent plus difficile. Il faut aussi préserver la diversité génétique, garantie de la pérennité des espèces forestières et de l'avenir de la forêt notamment face au changement climatique.

Toutes les activités sont réglementées et réalisées dans le cadre strict du respect de la directive européenne 1999/105/CE.

• LA RÉCOLTE DES GRAINES EN FORÊT ET DANS LES VERGERS À GRAINES

Sa première mission est donc de récolter les semences dans les peuplements à graines et vergers à graines wallons. La récolte des graines est soumise au respect de la législation européenne (directive 1999/105/CE) transcrite en droit wallon. Elle n'est permise que dans des endroits agréés inventoriés dans un catalogue officiel des matériels de base.

La traçabilité de l'origine génétique des semences doit être garantie à toutes les étapes depuis la récolte jusqu'à la commercialisation.

Les peuplements à graines sont des peuplements qui ont été sélectionnés directement en forêt parce qu'ils sont de qualité supérieure aux autres dans les mêmes conditions de sol et de climat.

Les vergers à graines représentent un stade d'amélioration encore supérieur. Les plus beaux arbres en forêt ont été multipliés végétativement (bouture ou greffe) et ils ont été ensuite plantés dans un terrain propice à la fructification selon un schéma qui favorise la pollinisation et l'interfécondation. Ils produisent donc des graines dites de «variétés améliorées» et ils sont conçus pour augmenter la quantité de semences et pour faciliter la récolte qui peut se faire généralement par nacelle. La Wallonie dispose de plusieurs vergers installés pour les premiers dans les années 1980-1990 en épicéa, Douglas, mélèze hybride, et plus récemment en aune glutineux, érable sycomore, robinier,...

En fonction des espèces, le Comptoir procède à la récolte des graines à l'époque la plus favorable avec une technique qui leur est adaptée. Les récoltes se réalisent soit par escalade dans les arbres, par la récolte manuelle des fruits au sol ou par la pose de filets, par l'utilisation de nacelles élévatoires,...

Cette étape est régulièrement sous-traitée par la conclusion de marchés publics sous la supervision du personnel du Comptoir. Les fructifications sont saisonnières et irrégulières et il faut donc pouvoir mobiliser une forte main d'œuvre sur des laps de temps très courts et soumis aux incertitudes météorologiques. Beaucoup d'espèces forestières ne fructifient pas régulièrement ; elles ont des cycles variables et plus ou moins longs. Le Comptoir doit profiter des années de fortes fructifications pour réaliser un maximum de récoltes ; la qualité génétique est en plus souvent bien meilleure ces années-là.



Récolte par grimpe en Douglas



Récolte de faines : triage sur le terrain



Filés posés pour la récolte de faines



Vergers à graines du Tournibus



Récolte par nacelles dans le verger à graines de Douglas



Récolte des merises dans le verger à graines du Tournibus



Récolte de cônes d'épicéa de Sitka



Récolte manuelle des glands de chêne sessile

• LE TRAITEMENT DES GRAINES

Après la récolte en forêt, le Comptoir les conditionne afin d'obtenir une graine directement utilisable par le pépiniériste ; les graines doivent offrir la plus grande pureté et un taux de germination maximum. Il réalise aussi la levée de dormance pour les graines qui le nécessitent (l'état de dormance désigne, chez les végétaux, un arrêt momentané du développement). Exemple : période de froid humide de 10-15 semaines pour le hêtre,... En général, chaque type de graines reçoit le traitement spécifique adapté. Le Comptoir fait évoluer sans cesse ses techniques pour améliorer les qualités physiques des graines commercialisées et satisfaire les besoins des clients.



• LA CONSERVATION DES GRAINES

Après le traitement adéquat, le Comptoir conserve les semences en chambres froides afin d'assurer un approvisionnement régulier notamment durant les années de mauvaise fructification. Là aussi, la technique de conservation doit être adaptée aux spécificités de l'espèce.

Il y a classiquement deux types de graines :

- les graines orthodoxes peuvent être déshydratées et peuvent se conserver au froid assez longtemps (épicéa commun, mélèzes, Douglas, aulne glutineux,...). Une politique de stock pour plusieurs années est donc possible pour ce type de graines. La durée de

leur conservation est généralement au minimum l'intervalle entre deux très bonnes fructifications. Dans la pratique, le Comptoir essaie de gérer ce stock pour permettre d'assurer un approvisionnement régulier sur cinq ans en fonction d'une connaissance des besoins des pépiniéristes;

- les graines récalcitrantes ne peuvent pas être séchées et elles ne peuvent donc pas être conservées au froid plus d'un à deux hivers. Il s'agit généralement des feuillus à grosses graines (glands des chênes indigènes, châtaignes, faines,...). Le Comptoir éprouve là beaucoup plus de difficultés à garantir un approvisionnement régulier en graines wallonnes. Afin de satisfaire les besoins des pépiniéristes, il se tourne alors autant que possible vers l'importation de provenances recommandables.

Le Comptoir dispose de cinq grandes chambres froides et de petits congélateurs pour gérer au mieux la spécificité des différentes graines.

• L'IMPORTATION DE GRAINES RECOMMANDABLES

Etant donné l'impossibilité pour certaines espèces d'être autosuffisantes en Wallonie, le Comptoir importe les graines auprès de fournisseurs étrangers qui appliquent des règles de qualité comparables.

Les importations sont faites afin de guider l'approvisionnement vers des origines recommandables pour la sylviculture et de faciliter l'approvisionnement des pépiniéristes.

Le Comptoir est chargé de la tenue et de la mise à jour du «Dictionnaire officiel des provenances recommandables pour la sylviculture» édité par le DNF.

• LA COMMERCIALISATION DES GRAINES

Les graines sont commercialisées sur la base d'un catalogue annuel. Les prix des semences sont fixés par le DNF. Ils tiennent compte à la fois des prix pratiqués sur le marché européen et des coûts de revient.

Le catalogue est disponible à la fois sur le Web et à toute personne qui en fait la demande.

Les commandes sont réalisées par l'envoi d'un bon de commande.

Les ventes s'adressent donc en général aux professionnels. La majorité d'entre-elles concerne des pépiniéristes belges du secteur privé.

Après la livraison des graines, les clients reçoivent une facture sous la forme d'une invitation au paiement adressée par le receveur général. Les revenus des ventes de graines sont donc directement versés par les clients sur le budget des recettes de la Wallonie.

Le Comptoir ne perçoit jamais aucune somme d'argent directement.

• LA TRAÇABILITÉ ET LE SUIVI DE LA QUALITÉ DES GRAINES

Tout au long des processus depuis la récolte en forêt jusqu'à la vente au client, le Comptoir applique des règles strictes de traçabilité et de garantie d'origine. Il a développé un système performant pour éviter tout risque d'erreur en cours de récolte et de traitement.

Un logiciel informatique a été développé par le DNF pour les besoins spécifiques du Comptoir, en synergie avec le service chargé du contrôle officiel des semences et des plants forestiers.

Par ailleurs, ce logiciel gère également toutes les qualités physiques et germinatives auxquelles les graines doivent satisfaire et que le Comptoir doit garantir au client (faculté germinative, pureté,...).

A chaque fourniture, les graines sont toujours accompagnées d'un document du fournisseur qui reprend les principales caractéristiques du lot de semences. Ce document va permettre d'assurer la traçabilité du lot jusqu'au pépiniériste puis jusqu'au client final qui achète les plants forestiers.

Le Comptoir réalise régulièrement les tests de qualité germinative des lots de semences sur la base des normes développées par l'ISTA (International Seed Testing Association).



Comptage d'un test de germination en Douglas

• LA GESTION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Le Comptoir participe activement à la gestion des ressources génétiques forestières. Il est chargé du suivi des peuplements à graines et des vergers à graines. Il travaille en collaboration avec les services extérieurs du DNF et les organismes chargés de la recherche forestière. Il participe aussi régulièrement à des colloques et à des missions de représentations internationales (FAO e.a.) dans cette matière.

Il participe à l'élaboration et à l'amélioration des législations en matière de matériel forestier de reproduction.

• LES CONSEILS EN MATIÈRE DE GÉNÉTIQUE FORESTIÈRE

Le Comptoir dispense des conseils en matière de reboisement à toute personne qui en fait la demande notamment en matière de provenance recommandable. Il est l'organisme de référence pour la Wallonie et il diffuse son expertise.

LA SENSIBILISATION ET LA COMMUNICATION

Le fait d'avoir réalisé une telle architecture engendrait bien immédiatement une médiatisation et une nécessité d'ouverture vers le grand public. Le personnel du Comptoir s'est directement impliqué dans un accueil personnalisé des nombreux visiteurs. Cela a permis, au travers de l'accroche que représente ce bâtiment, de communiquer sur toutes les activités du DNF et de sensibiliser tous les types de publics à la préservation de l'environnement.

Un petit stand de brochures publiées par le Service public de Wallonie (SPW) sur les thématiques de l'environnement est disponible au sein de l'établissement.

Depuis sa construction et jusqu'au 1^{er} avril 2015, près de 15 750 visiteurs sont venus découvrir à la fois cette charpente inédite en bois indigène et les missions de régénération de cette précieuse forêt wallonne. En quelques instants, on passe de la graine à la poutre ou de la poutre à la graine.



Présentation des activités aux visiteurs

Depuis sa création, le Comptoir forestier de Marche-en-Famenne joue un rôle non négligeable dans l'accroissement de la productivité forestière et de la diversité génétique du matériel mis à la disposition des pépiniéristes et *in fine* des propriétaires.

Le bilan actualisé et arrêté au 10 avril 2015 est repris dans les quelques tableaux et graphique repris aux annexe 1, 2 et 3. Ceux-ci montrent clairement son impact très important sur la sylviculture wallonne.

Deux indicateurs sont très pertinents pour juger de l'activité du Comptoir :

- les quantités récoltées. Ce premier indicateur est vraiment le reflet du dynamisme du Comptoir, de la volonté du Département de la Nature et des Forêts de s'infléchir vers telle ou telle politique forestière. Il a cependant le désavantage d'intégrer toute une série de graines qui ne seront jamais utilisées en pratique (pertes en cours de traitement, lots de graines détruits suite à une mauvaise conservation, graines non achetées,...). Cet indicateur inclut également le stock des chambres froides, notamment pour les graines ayant une conservation aisée et qui seront ensuite diffusées dans le commerce sur une période plus ou moins longue;
- les graines vendues. Ce second indicateur représente les quantités de graines réellement vendues aux pépiniéristes. Il est donc le plus pertinent pour juger son impact sur la sylviculture wallonne. Ces graines vont produire une quantité de plants qui seront directement utilisés en forêt. Il devient alors, à un moment donné, possible de faire une estimation des potentiels de boisements obtenus au départ de ces graines effectivement vendues.

En termes de récoltes, le Comptoir essaie de diversifier au maximum les espèces et les origines génétiques. Depuis sa création, il tente de profiter au maximum des fructifications que la nature lui donne. Sans entrer dans le détail, au cours des années précédentes, ce sont les années 2000, 2006 et 2011 qui tiennent la vedette; elles ont été excellentes en termes de fructification pour la majorité des espèces forestières.

Lors d'une de ces très bonnes années, les récoltes de graines peuvent concerner plus d'une dizaine d'espèces et près d'une trentaine d'origines génétiques différentes ; ce fut le cas en 2006.

• LA FIDÉLISATION DE LA CLIENTÈLE

Dès sa création, le Comptoir a dû prendre sa place sur le marché des semences forestières et dès la première saison, les pépiniéristes privés ont adhéré au système : 29 clients lui ont fait d'emblée confiance en cette première année de commercialisation.

Parmi ces clients, il y avait

- une grande majorité de pépiniéristes wallons (18);
- des pépiniéristes forestiers flamands (6);
- les pépinières domaniales (2);
- quelques clients particuliers (3).

Au niveau des quantités vendues, elles étaient relativement modestes par rapport à la situation actuelle et limitées à trois grandes espèces forestières.

De ces clients d'origine, près de la moitié sont toujours des clients réguliers du Comptoir en 2015. Pour les autres, une majorité a stoppé ses activités de pépiniéristes. C'est notamment le cas des deux pépinières régionales. Cette situation montre que le Comptoir a réussi dès le début à fidéliser une clientèle par une politique de service de qualité. En effet, dès le départ, les prix des graines n'ont pas été bradés mais fixés sur la nécessité de ne pas faire du dumping vis-à-vis du secteur privé et de tendre vers un coût vérité.

Tout au long de ses 20 premières années, la clientèle a bien sûr fluctué, mais elle a augmenté de façon générale sur un marché de toute façon très limité. En effet, le but est d'approvisionner les pépiniéristes qui vont élever des plants pour les reboisements en Wallonie. L'objectif du service public n'était pas d'exporter mais bien de combler la lacune d'approvisionnement en graines wallonnes et recommandables pour la foresterie wallonne. Le nombre de clients particuliers a, lui, augmenté mais cela représente toujours des quantités très modestes.

À ce jour, quasi tous les pépiniéristes actifs dans le secteur livrant des plants en Wallonie font partie de la clientèle du Comptoir à des degrés divers. Il n'existe malheureusement pas de statistiques fiables au niveau des productions de plants mais on peut dire que le Comptoir est devenu l'acteur majoritaire et incontournable dans la filière graines plants en Wallonie.

En 20 ans le secteur a vu la cessation d'activités de plusieurs pépiniéristes et au niveau des clients, il en reste actuellement encore une petite vingtaine en Belgique dont une quinzaine en Wallonie. On observe une concentration des ventes sur un nombre de plus en plus limité de gros pépiniéristes.

Certains pépiniéristes ont de plus en plus tendance à souvent délocaliser une partie de leur production, notamment au niveau des semis qu'ils font réaliser en Flandres ou à l'étranger. Pour beaucoup de feuillus et maintenant même pour le hêtre, la délocalisation devient importante et elle peut être totale au niveau de la durée de la culture.

Il semble qu'en 20 ans, la culture totale des plants forestiers en Wallonie et singulièrement en Ardenne a tendance à diminuer principalement pour des raisons économiques. Il est techniquement plus facile de produire un plant dans une région au climat plus favorable avec une durée de culture moindre et donc aussi avec un prix de revient moindre.

• LA DIVERSIFICATION SUR 32 GRANDES ESPÈCES FORESTIÈRES

Au fil des années et en fonction de ce que la nature a donné comme fructification, des graines de 32 grandes espèces forestières ont été commercialisées. La répartition est équilibrée entre les feuillus et les résineux puisqu'il y en a 16 pour chaque groupe. Suite au manque de peuplements à graines wallons, parmi ces espèces, seules cinq n'ont pas pu faire l'objet de récolte en Wallonie. Il s'agit du sapin noble, du mélèze d'Europe, du pin noir de Corse, du pin Weymouth et du tilleul à petites feuilles.

Néanmoins la diversification doit être nuancée car la majorité des ventes se concentre encore sur les grandes espèces forestières actuelles qui forment le socle de la forêt wallonne tant en feuillus qu'en résineux. Il s'agit du Douglas, de l'épicéa commun, des mélèzes en résineux et du hêtre et des trois chênes en feuillus.

• LA DIVERSIFICATION DES PROVENANCES GÉNÉTIQUES RÉCOLTÉES (PLUS DE 110)

Afin d'atténuer au mieux les risques liés notamment aux changements globaux, les mesures en faveur de la diversification notamment génétique sont cruciales pour la résilience de la future forêt wallonne. À cette fin, la diversification des provenances est un atout supplémentaire. Le Comptoir ne récolte pas toujours dans les mêmes peuplements à graines. Au total plus de 110 provenances génétiques différentes ont été récoltées.

Outre le fait que ce ne sont pas toujours les mêmes provenances, en fonction des années de récoltes, ce ne sont pas toujours les mêmes arbres au sein du peuplement qui font l'objet d'une récolte même si un noyau minimum de semenciers est désigné. Cela permet d'améliorer la diversité intra-provenance et inter-années.

La récolte se fait généralement sur un nombre minimum de 20 à 30 beaux semenciers répartis sur toute la surface. Dans la mesure du possible, ce nombre est élevé jusqu'au maximum en fonction des contraintes de la quantité à récolter.

Par ailleurs, afin d'améliorer encore la diversité génétique, le Comptoir procède dans le respect des dispositions légales des mélanges de graines issues des meilleurs peuplements à graines au sein de la même région de provenance (exemple : 8 Ardenne).

• LA COMMERCIALISATION DE 55 TONNES DE GRAINES

Sur 20 saisons, près de 55 tonnes de graines ont été commercialisées, soit 3 829 kg de graines résineuses et 50 950 kg de graines feuillues. Étant donné les grandes différences de poids entre les espèces, il sera préférable de s'en référer aux potentialités de production en plants ou mieux en superficie de boisement potentiel.

En résineux, les espèces les plus importantes en termes de quantité sont par ordre décroissant le Douglas, l'épicéa commun et les mélèzes (surtout hybride). Le graphique en annexe 3 montre l'évolution des ventes pour ces trois grandes espèces forestières. Le pic des ventes en Douglas sur 2006-2009 s'explique par un engouement des pépiniéristes pour cette espèce et par la mise sur le marché d'une forte quantité de graines issues du verger de Fenffe et ce, à un prix un peu plus « attractif » pour impulser le marché des provenances wallonnes. Avec le recul, ce genre de pic n'est pas à favoriser et un lissage dans le temps est nettement plus bénéfique à la fois pour le secteur des pépinières et pour les propriétaires.

En feuillus, les espèces les plus importantes en termes de quantité sont par ordre décroissant les chênes (surtout le sessile), le hêtre, l'érable sycomore et le châtaignier.

La difficulté d'assurer des récoltes quantitatives en glands suite à la pression croissante du sanglier est à mettre en évidence.



Mise en bidons des graines d'épicéa

• LA PRODUCTION EN PÉPINIÈRE ESTIMÉE À PRÈS DE 120 MILLIONS DE PLANTS

Étant donné l'absence de statistiques officielles sur la production de plants forestiers en Wallonie par les pépinières, celles-ci seront extrapolées au départ de chiffres empiriques qui traduisent le nombre de plants aptes au boisement que l'on peut obtenir au départ d'un kilo de graines. Ces chiffres varient bien sûr en fonction des espèces et ils sont repris dans le tableau 2 de l'annexe 2.

Sur la base de ces hypothèses réalistes, au départ des graines livrées par le Comptoir, les pépiniéristes ont pu produire près de 85 millions de plants résineux et 35 millions de plants feuillus.

Depuis 2006 avec la fermeture des deux seules grosses pépinières domaniales, la production de plants est quasi exclusivement faite par le secteur privé. C'est donc quasi intégralement dans ces pépinières privées que les propriétaires forestiers publics et privés vont s'approvisionner. Pour les besoins domaniaux, le Comptoir réalise occasionnellement des contrats de culture sous sa surveillance.

• UN POTENTIEL DE BOISEMENT ESTIMÉ DE 60 000 HA

Lorsque l'on reprend les chiffres estimés de production de plants et qu'on extrapole les surfaces que l'on pourrait couvrir, il est possible de définir un potentiel de boisement estimé en termes de surface. Sur ces bases, il est estimé à 60 000 ha.

Actuellement déjà plus de 10 % de la forêt wallonne future seraient issus des graines livrées par le Comptoir.

C'est la forêt résineuse avec près de 43 000 ha qui est la plus influencée par le travail du Comptoir. Si l'on s'en tient à la surface productive de près de 203 000 ha de résineux, près de 20 % de la forêt résineuse future seraient issus des graines du Comptoir.

Cet écart important entre feuillus et résineux peut s'expliquer par le fait que la forêt feuillue est régénérée en grande partie par la voie naturelle. Le recours à la plantation y est nettement moindre.

• L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ FORESTIÈRE WALLONNE : estimation de minimum 43 000 m³ de bois par an

Il s'agit de l'objectif majeur des activités du Comptoir qui découlent directement de son bilan d'activités et de commercialisation présenté déjà ci-avant. En effet, ce qui compte, c'est *in fine* l'impact qu'il a sur la forêt future. Le secteur des pépinières est à considérer comme un premier maillon.

Pour les boisements liés aux graines déjà vendues par le Comptoir et si l'on considère de façon minimaliste une augmentation d'à peine 5 % de la production en volume en feuillus et 8 % en résineux par rapport à la production moyenne tirée de l'Inventaire Forestier Wallon, cela permet déjà d'affirmer un gain récurrent de 43 000 m³ par an. Prendre une base de 5 à 8 % de gain de production en volume est en fait une attitude très minimaliste et la situation réelle est sans doute plus proche des 10 à 15 % voire plus dans certains cas (e. a. le Douglas).

Par rapport à la situation précédant la genèse du Comptoir, on peut donc sans triomphalisme considérer que cette diffusion de matériel recommandable permet d'accroître significativement et durablement la productivité globale de la forêt wallonne et donc d'améliorer le potentiel économique de celle-ci.

Sur la base de ce bilan, outre ses recettes annuelles issues des ventes de graines, le Comptoir devient alors très rentable économiquement pour la filière bois et il justifie pleinement l'investissement réalisé par la Wallonie dans cet outil. En plus de ce gain économique qui ne fait que s'accroître au fur et à mesure des années d'activités du Comptoir, il faut y ajouter un gain en diversité génétique et d'adaptation par rapport à la situation d'avant. Ce gain devient également un réel atout économique et écologique car chacun s'accorde à dire que la diversité génétique est un gage d'une meilleure adaptabilité de la forêt face au changement climatique.

Par ailleurs, les plantations faites au départ de ce matériel à forte diversité génétique laissent aux forestiers des générations futures toutes les options sylvicoles possibles y compris le passage vers la régénération naturelle.

L'accroissement de la productivité par le biais de cette génétique sélective permet également au Comptoir de contribuer positivement à la fixation des gaz à effet de serre et notamment du CO₂. En effet, la production d'un m³ de bois correspond à la fixation d'une tonne de CO₂. Bref, sur la base de ce gain en production annuel d'à peine 5 à 8 %, cet outil qu'est le Comptoir permet déjà de fixer avec les ventes actuelles au moins 43 000 tonnes de CO₂ en plus par an. En prenant comme exemple une petite voiture citadine très vendue sur le marché avec une émission de 137 g de CO₂ par kilomètre parcouru, le bénéfice annuel de productivité engrangé actuellement permettra donc de contrebalancer 313 millions de km parcourus soit l'équivalent de 12 555 voitures de ce modèle parcourant 25 000 km par an.

Il est bien sûr évident que la seule solution vraiment durable et recommandable réside dans une diminution drastique des émissions des gaz à effet de serre.

• LA DIFFUSION D'ESPÈCES ARBUSTIVES ET INDIGÈNES WALLONNES

Outre les grandes espèces forestières, l'accent a été mis sur des espèces arbustives afin de favoriser la diffusion de plants d'origine wallonne en faveur de la biodiversité. Dans ce secteur, il n'y a malheureusement que peu de demandes : il n'y a pas vraiment de filière bien développée. En règle générale, beaucoup d'arbustes sont produits à l'étranger.

Néanmoins, avec l'aide de certains acteurs et la collaboration avec des projets Life, des récoltes ont été faites régulièrement.

Comme le montrent les tableaux des annexes, des graines de 18 espèces ont fait l'objet de commercialisation, généralement en faibles quantités. Une véritable filière est encore à développer en Wallonie.

Le pommier sauvage qui peut-être est improprement répertorié à cette place puisqu'il s'agit d'un arbre, est inclus dans ces actions car l'accent pour cette espèce est placé plus sur la biodiversité génétique que sur la production de bois. Grâce aux travaux de recherches, un verger à graines conservatoire a été installé à Philippeville et il permet dès à présent un approvisionnement régulier en graines de véritable pommier sauvage wallon.



Fruits du fusain d'Europe

• L'ACCUEIL DE PLUS DE 15 750 VISITEURS RECENSÉS AU 1^{ER} AVRIL 2015

Régulièrement, le Comptoir reçoit des visiteurs intéressés tant par les activités de régénération du patrimoine forestier que par l'architecture du bâtiment.

Sans que ce ne soit sa vocation principale, le Comptoir forestier joue un rôle très important dans la sensibilisation du public aux notions de gestion durable du patrimoine forestier wallon.

Depuis sa création, il a accueilli près de 830 visiteurs en moyenne par an. Ces activités représentent une part très importante du temps consacré par le personnel.

Le point d'accroche pour un tel bilan est certainement et intimement lié à la structure originale de ce bâtiment.

Le Comptoir a participé régulièrement aux activités portes ouvertes du Week-end du Bois en octobre. Il a participé aux Journées Découvertes Entreprise et aux Journées du Patrimoine.

Il s'est aussi inscrit dans une logique de développement touristique wallon en province du Luxembourg et il est repris dans les guides publiés par la fédération touristique.

Chaque opportunité est mise à profit pour valoriser le savoir-faire wallon, et pour mettre en évidence le dynamisme du Service public de Wallonie en matière de gestion environnementale.

Les activités ont fait l'objet de nombreux reportages en télévision quasi chaque année.

Parmi les 15 750 visiteurs recensés, deux membres de la famille royale (Madame la Princesse Léa et Monseigneur le Prince Laurent) ont témoigné de leur intérêt pour la cause forestière et environnementale.

Bien que tous les visiteurs n'aient pas été répertoriés précisément, un registre a cependant été tenu et une division de ceux-ci en catégories a été faite. Sur cette base, l'analyse des relevés de visiteurs montre que le rôle éducatif et de sensibilisation du Comptoir est majeur. En effet, près de 42 % des personnes recensées sont des étudiants allant du primaire jusqu'au cursus universitaire. Les orientations ne sont pas que sylvicoles mais touchent aussi le matériau bois et l'architecture. Les enfants du primaire représentent à eux seuls 10 % du nombre total de visiteurs.

De même, la catégorie dite « grand public » représente elle aussi près de 47 % des visiteurs.

Les autres 11 % restants sont répertoriées comme des professionnels du bois ou de la forêt.

Il s'avère aussi que les activités du Comptoir ont un rayonnement international puisque pas moins de 34 nationalités différentes sont mentionnées. Ces chiffres sont certainement encore plus élevés car lors des visites de groupes ou lors des journées portes ouvertes, la nationalité n'est pas systématiquement demandée. Citons parmi les nationalités les plus lointaines : la Nouvelle-Zélande, le Japon, la Chine, le Brésil, l'Inde, le Canada, le Burkina Faso, Madagascar,...

Les visiteurs les plus nombreux par ordre décroissant sont ceux des pays limitrophes à commencer par la France, les Pays-Bas et puis l'Allemagne.



RECOMMANDATIONS POUR LE PROPRIÉTAIRE

Grâce aux activités du Comptoir, le propriétaire forestier peut maintenant disposer pour ses boisements de plants issus de bonnes origines génétiques et ce en quantité. En effet, tous les pépiniéristes ont fait confiance au Comptoir et ils s'y approvisionnent quasi tous à des degrés divers. Néanmoins dès que l'on parle commerce, rien n'est définitif et il est recommandé au propriétaire de faire « pression » sur son pépiniériste en lui demandant des plants issus de graines récoltées par le Comptoir car elles disposent de toutes les garanties. Le pépiniériste dispose d'un rôle clé dans la filière mais le client également, rôle qu'il sous-estime parfois.

C'est par cette approche de demande de qualité du client que le rôle du Comptoir et ses missions perdureront.

• AMÉLIORER LA PLANIFICATION DES BOISEMENTS - DISPONIBILITÉ EN PLANTS

Il est recommandé au propriétaire forestier de planifier ses boisements en fonction des potentialités et des disponibilités de plants liées aux récoltes notamment pour les espèces dont les graines ne se conservent pas et où il faudra donc toujours recourir à l'importation pour pallier l'absence de fructifications. Ce sera notamment le cas des feuillus à grosses graines comme les deux chênes indigènes (sessile et pédonculé) dont le Comptoir ne peut assurer un approvisionnement régulier. A titre d'exemple, si le propriétaire envisage une plantation de chênes, il devrait tenir compte des bonnes années de fructification comme 2006 et planifier ses travaux de plantation, voire déjà réserver les plants en conséquence.

• PRIVILÉGIER LES ORIGINES WALLONNES RÉCOLTÉES PAR LE COMPTOIR

Le propriétaire n'hésitera pas à payer un surcoût pour des plants produits à partir d'origine wallonne par rapport à certaines origines étrangères ; ce surcoût peut varier d'une espèce à l'autre et le Comptoir se tient disponible pour tout renseignement. Il sera largement récupéré ultérieurement par les gains d'adaptation, de productivité et de qualité que le peuplement livrera. La qualité de l'origine génétique doit être un élément essentiel dans un boisement qui représente un investissement sur le long terme. Comme le nouveau Code forestier le mentionne, l'essence doit être adaptée au climat-sol (fichier écologique des essences) mais dès que le choix de l'essence est réalisé, il faut absolument utiliser une origine génétique recommandable : le Comptoir vous y aide et vous donne la garantie d'un service public où la recherche du gain immédiat n'est pas le souci premier mais bien de vous garantir la qualité sur le long terme.

Le propriétaire privilégiera si possible les circuits courts, directement auprès d'un pépiniériste producteur.

Depuis quelques années, pour certaines espèces, afin de privilégier la diversité génétique, les récoltes faites dans différents peuplements à graines sont mélangées sous la surveillance d'un agent du contrôle. Le mélange n'est autorisé qu'au stade des graines et qu'au sein de la même région de provenance. Un nouveau document (Certificat-Maître) identifie les composantes du mélange.

A titre d'exemple : les récoltes faites dans la région de provenance Ardenne sur différents peuplements à graines d'aulne glutineux (petits peuplements) sont après extraction mélangées. Les graines sont ensuite commercialisées en ne prenant en compte que l'identification de la région de provenance. Dans l'exemple, le document du fournisseur mentionnera qu'il s'agit d'un mélange d'origines qui sera identifié par sa région de provenance 8 Ardenne. Outre le gain de diversité, les mélanges permettent de réduire le nombre d'origines en pépinière, de réduire la pression commerciale sur une origine bien précise disponible hélas en faible quantité et donc en principe permettre de mieux garantir l'identité du matériel. Le propriétaire utilisera donc avantageusement ces mélanges. En cas de problème ou doute, il peut se renseigner au Comptoir forestier.

• COMMANDER DES CATÉGORIES DE HAUTEUR OUVERTES LORS DES ACHATS DE PLANTS

Il est également conseillé lors de l'achat de plants, de commander des catégories de hauteur aussi large que possible et d'adapter le mode de plantation à ce nouveau concept. Une large catégorie permet de mieux respecter la variabilité génétique présente au sein de la plate-bande et offre donc une meilleure garantie sur le long terme d'autant que la sylviculture pratiquée est faite d'éclaircies. Ainsi pour des plants de Douglas âgés de trois ans, demander une catégorie 40-90 cm est préférable à toute autre catégorisation qui entraîne inévitablement des écrémages soit par le haut soit par le bas. Le pépiniériste n'informe pas toujours le propriétaire sur ce point dont les effets peuvent être négatifs à terme.

• UTILISER UNE PROCÉDURE DE RÉCEPTION LORS DES ACHATS DE PLANTS

Il est recommandé aux propriétaires de généraliser la procédure de réception des plants mise en place dans le cadre des marchés publics pour la fourniture de plants forestiers (DE POTTER B., SERVAIS A., 2010).

Il faut par ailleurs insister pour que le propriétaire se rende régulièrement dans les pépinières pour aller visiter les plates-bandes et demander aux pépiniéristes toutes les informations concernant les origines génétiques disponibles. Il n'hésitera pas à demander les copies des documents de fourniture des graines afin de les inciter à assurer une meilleure transparence. Il donnera le privilège d'achat aux pépiniéristes qui identifient adéquatement leurs origines génétiques sur le terrain.

Il retiendra également que toutes les espèces ne sont pas nécessairement produites chez un même pépiniériste et sera très attentif sur ce sujet.



Plate-bande de Douglas âgés de 3 ans en pépinière

• DEMANDER LE DOCUMENT DU FOURNISSEUR À CHAQUE LIVRAISON DE PLANTS

Lors de chaque livraison de plants, le propriétaire forestier doit demander que le pépiniériste lui remette le document du fournisseur. Il est émis par le pépiniériste et il atteste de l'identité génétique des plants. Il doit toujours accompagner les plants, doit être complètement et correctement rempli.

Il sera attentif à la case qui reprend le numéro d'identification du Certificat-Maître. Il s'agit d'un numéro univoque délivré par un organisme officiel directement après la récolte. Ce numéro assure la traçabilité des plants à travers toute l'Union européenne et il devra toujours être repris lors des différents flux de matériel depuis la graine jusqu'à l'utilisateur final. Il permet d'identifier également le récolteur lorsqu'il s'agit d'une récolte faite en Wallonie (code d'identification commençant par B-RW). Pour les récoltes faites par le Comptoir, au sein de cet identifiant, les deux lettres CF seront présentes. Un exemple de numéro de Certificat-Maître attribué à une récolte d'aulne du Comptoir : B-RW/06-CF-05-01.

Par ailleurs, demander ce document du fournisseur réduit les possibilités de fraude et de substitution d'origine ultérieures.

Le propriétaire trouvera toutes les informations nécessaires dans le «Guide technique pour des travaux forestiers de qualité» au chapitre 2 (BALLEUX P., VAN LERBERGHE P., 2006).

Enfin le propriétaire devra se souvenir que la réussite de son boisement futur sera toujours une conjugaison de plusieurs facteurs intimement liés : citons sans être exhaustif le choix judicieux de l'espèce, le choix d'une bonne origine génétique, d'une sylviculture adaptée, l'influence des éléments extérieurs tels que le climat, le gibier, ... et peut-être d'un peu de chance... !!!

PERSPECTIVES

L'objectif pourrait se résumer pour les années à venir en la continuité du développement de sa politique de qualité et de service au bénéfice de la forêt wallonne. Le Comptoir devra s'inscrire dans une politique forestière de multifonctionnalité et inévitablement s'adapter aux contraintes et incertitudes qui ne manqueront sans doute pas d'apparaître.

Dresser un bilan est certes bien, mais il faut rester dynamique et déjà penser au futur, à continuer de travailler, à s'adapter, à innover et à évoluer : ce seront les défis de demain.

Par ailleurs, la nécessité de produire du bois de qualité, matériau renouvelable, sera toujours de mise même s'il faudra peut-être le produire autrement face à toutes ces incertitudes, et le rôle du Comptoir sera toujours majeur dans ce contexte.

A l'heure où l'on parle beaucoup de sylviculture proche de la nature, il devra aussi convaincre que la régénération artificielle possède aussi beaucoup d'atouts notamment en termes d'adaptation et de diversification face aux nouvelles incertitudes climatiques et aux nécessités économiques. Les modes de régénération de la forêt wallonne ne doivent certainement pas être mis en opposition mais bien en complémentarité.

- **PARTICIPER AUX EFFORTS POUR LE MAINTIEN D'UN ÉQUILIBRE RÉSINEUX- FEUILLUS**

Selon les dernières données de l'inventaire permanent des ressources ligneuses en Wallonie, la ressource résineuse en termes de superficie diminuerait de façon significative en-deçà de ce que le Code forestier préconise comme équilibre. En fonction des mesures qui seront prises, le Comptoir continuera et développera au besoin ses activités afin de pouvoir satisfaire les besoins de régénération nécessaire à la filière bois.

- **PARTICIPER AUX EFFORTS DE DIVERSIFICATION DES ESSENCES**

Comme le prévoit le Code forestier, il est obligatoire d'utiliser une essence adaptée à la station selon le fichier écologique des essences. Afin de satisfaire à cette exigence, le Comptoir continuera à diversifier ses récoltes et il contribuera à une amélioration de la diversification des essences et des mélanges pour les reboisements.

- **PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT FUTUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES**

Une gestion forestière durable adaptée aux changements globaux nécessite un renouveau de la recherche et du développement de la génétique forestière délaissée actuellement en Wallonie. Le Comptoir devra convaincre de la nécessité de développer les structures et les programmes nécessaires à la valorisation continue du patrimoine génétique forestier (dispositif de comparaison et sélection de provenances recommandables, choix de nouveaux peuplements semenciers, création de nouveaux vergers à graines,...).

Bibliographie :

BALLEUX P., VAN LERBERGHE P. (2006). Guide technique pour des travaux forestiers de qualité. Fiche technique n°17-2006. Ministère de la Région wallonne. DGRNE. Division de la Nature et des Forêts, 373p.

DE POTTER B., SERVAIS A. (2010). Commande de plants forestiers : à quoi faut-il faire attention ? Forêt Wallonne n° 107.

DE POTTER B., SERVAIS A. (2010). La réception de plants forestiers. Forêt Wallonne n° 108.

GALOUX A., REGINSTER P. (1953). L'inventaire des peuplements à graines de Belgique. Travaux. Série B, n°15. Groenendaal, Belgique : Station de Recherches des Eaux et Forêts, 31p.

NANSON A. (2004). Génétique et amélioration des arbres forestiers. Les Presses Agronomiques de Gembloux., 712p.

NANSON A., JACQUES D., SERVAIS A. (1990). Avant projet d'un Comptoir Forestier Wallon. Rapport. Gembloux, Belgique : Station de Recherches Forestières, 64 p.

PUTTEMANS P., SPEHL P., (2008). Philippe Samyn Constructions, Architect and Engineer, Livre. Belgique, Fonds Mercator, 480 pages, approx. 1 350 illustrations.

SERVAIS A. (2008). Les vergers à graines : une amélioration génétique devenue réalité pour le Douglas et l'épicéa. Silva Belgica. 115-4/2008. Pages 34 à 37.

SERVAIS A. (2008). Accroître la productivité forestière : un objectif du Comptoir forestier depuis 13 saisons de commercialisation. 1^{ère} partie. Silva Belgica 115-6/2008.

SERVAIS A. (2009). Accroître la productivité forestière : un objectif du Comptoir forestier depuis 13 saisons de commercialisation. 2^e partie. Silva Belgica 116-1/2009.

Remerciements à :

Toutes les personnes en leur titres et mérites, toutes les autorités publiques et politiques qui ont permis la création et le développement du Comptoir forestier.

Monsieur NANSON, qui par le travail de toute sa carrière en amélioration génétique a initié le Comptoir en lui permettant de développer ses activités avec succès.

Tous les forestiers qui œuvrent ou ont œuvré, à un moment ou l'autre de leur vie, au façonnage de la forêt.

Tous les entrepreneurs qui ont travaillé au bénéfice des missions du Comptoir.

Tout le personnel du DNF et en particulier ceux qui ont travaillé ou travaillent encore au Comptoir.

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES QUANTITES DE GRAINES VENDUES PAR LE COMPTOIR DEPUIS 1996 (20 saisons)

Espèce	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	TOTAL	
Abies alba	0.5	1.9	7.7	8.8	8.0	4.2	3.0	1.0	3.0	0.3	0.1	0.8	0.5	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	2.4	1.3	43.8	
Abies grandis	3.0	3.8	1.9	2.2	5.3	1.7	1.5	1.5	1.0	1.0	1.3	1.0	1.7	3.5	1.9	3.6	1.9	1.4	1.4	1.5	40.6	
Abies nobilis	1.1	4.2	2.1	7.7	7.0	5.0	3.5	2.5	1.1	1.1	2.0	1.1	1.1	1.1	0.9	1.0	1.3	1.5	1.4	1.3	46.7	
Douglas	30.9	48.6	24.3	64.9	59.5	84.8	69.8	77.8	76.5	73.9	83.6	132.7	198.9	164.7	92.7	54.2	106.2	81.2	73.4	70.1	1668.6	
Epicéa commun	52.5	73.4	39.3	93.3	78.9	40.5	43.0	58.6	54.2	88.4	87.7	95.7	83.5	105.9	94.3	83.3	92.2	93.2	115.9	91.5	1565.0	
Epicéa de Sitka	3.4	3.2	2.2	2.8	3.9	4.0	3.8	3.8	1.2	1.8	1.9	2.0	2.5	2.2	2.2	2.0	1.9	2.7	2.6	2.7	48.8	
Mélèze d'Europe	2.0	1.8	0.7	0.0	0.0	1.6	1.7	2.0	5.3	4.0	6.6	5.4	5.0	6.5	5.4	5.0	6.5	8.5	8.5	6.3	62.4	
Mélèze du Japon	2.4	2.4	1.0	1.9	2.0	4.5	2.0	2.0	0.9	0.4	5.6	3.8	3.8	3.9	4.4	4.0	3.6	2.7	2.5	2.4	50.0	
Mélèze hybride F2&F1	12.1	6.3	7.2	0.2	11.4	16.2	14.0	13.0	14.3	12.4	17.3	14.3	14.3	12.4	16.8	13.1	16.7	15.7	17.6	14.0	244.6	
Pin noir d'Autriche	1.9	0.8	1.0	0.5	0.6	0.5	0.6	0.5	1.1	0.5	1.4	0.1	1.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	7.9	
Pin noir de Corse	1.9	0.8	1.0	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.2	0.6	0.5	0.5	0.5	0.0	0.5	0.5	1.0	1.1	0.5	0.0	9.5	
Pin noir de Koelolare	4.1	1.5	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4	0.2	1.0	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.1	0.1	2.0	0.5	0.2	10.9	
Pin sylvestre	3.3	1.1	1.8	1.6	2.0	0.5	0.2	0.2	2.0	0.5	2.7	0.8	1.7	1.6	2.3	0.7	0.7	0.5			23.2	
Pin Weymouth	1.5	0.5	0.5																		2.5	
Thuja plicata	0.3	0.3	0.9	0.6	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.4	0.3	0.1	0.1	0.2	0.2	0.6	
Tsuga hétérophylle	0.2	0.3	0.3	0.9	0.6	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.4	0.3	0.1	0.1	0.2	0.2	3.8	
Alisier torminal	4.0	3.3	2.0	2.0	3.7	0.5	3.1	2.1	1.6	1.6	2.5	3.3	2.0	8.4	2.0	8.4	0.7	0.6	2.8	4.2	41.0	
Aune glutineux	0.6	6.8	9.3	7.3	4.1	1.5	2.4	4.1	4.9	4.8	10.8	5.2	4.5	4.1	6.7	5.0	6.7	5.0	3.1	1.2	79.7	
Bouleau pubescent	0.1	0.6	1.3	0.8	0.2	1.6	3.2	1.6	3.2	1.6	10.7	17.3	13.1	3.7	1.9	8.8	5.2	13.1	0.6	8.3	83.6	
Bouleau verniqueux	0.3	1.6	0.0	0.0	0.8	2.5	1.5	1.7	9.9	24.6	10.2	20.2	8.3	0.0	53.9	24.6	30.6	14.5	4.6	209.5		
Charme	10.0	9.2	12.0	9.5	2.5	0.4	0.4	0.4	46.0	70.0	22.6	2.6	286.0	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	127.3	
Châtaignier	30.9	35.0	143.0	31.0	49.0	154.6	95.5	46.0	70.0	313.0	2153.9	792.0	272.8	1045.0	401.3	931.5	385.0	7300.7	300.0	7031.3		
Chêne pédonculé	1430.0	1025.6	373.0	337.0	482.0	238.9	128.0	270.0	43.0	830.4	1229.7	792.0	272.8	1889.0	1669.8	2.0	416.9	17003.2	416.9	17003.2		
Chêne rouge	362.0	265.0	129.0	241.0	249.0	1006.0	323.3	653.0	1107.0	185.1	696.5	2048.8	17.4	561.5	1889.0	1669.8	2.0	416.9	17003.2	416.9	17003.2	
Chêne sessile	8.0	58.5	101.5	89.5	73.5	61.5	74.8	52.4	57.7	76.3	109.4	118.1	118.1	133.3	84.6	93.4	18.4	52.0	41.6	1304.2		
Erable sycomore	136.0	181.0	18.5	161.0	40.5	46.0	10.4	36.0	22.5	74.0	49.6	48.5	32.5	633.4	1429.9	716.8	1033.1	432.0	15001.6	44.5		
Frêne commun	664.0	1043.0	200.0	587.5	200.0	1795.0	1555.0	822.8	1195.2	687.5	582.0	300.9	300.9	219.0	17.6	2.0	12.0	0.8	16.9	23.0	351.8	
Hêtre pourpre	17.0					10.5	17.0														78.0	
Menisier						69.0	76.0	59.0	37.5	11.0	2.0	12.0	21.9	2.2	8.0	6.0	4.5	6.0	5.3	2.1	75.8	
Noyer noir						15.0	30.0	13.0	20.0													1.0
Robinier						0.4	0.2	0.2	0.1	6.7	6.7	5.0	22.6	2.2	8.0	6.0	4.5	6.0	5.3	2.1	75.8	
Tilleul à petites feuilles						0.5	0.5															1.0
TOTAL	747.4	1374.4	4703.4	3938.4	1737.0	4857.1	3612.5	2257.5	2002.0	2972.7	2103.0	3326.5	5860.9	695.3	1928.9	3314.4	4052.2	1944.0	1482.9	1867.8	54778.3	
Merisier in vitro						6850	6858	5360	8815													32995
Thuja plicata									2500											2500		5000
Acer campestre															1.2		2.5	3.7	3.0		1.2	
Cornus mas										0.1					3.1						13.4	
Cornus sanguinea																					0.1	
Crataegus monogyna										0.6					5.3						24.0	
Euonymus europaeus																					1.0	
Frangula alnus																					0.5	
Genêt à balais										5.3					10.8						192.4	
Julans regia																					1.0	
Ligustrum vulgare																					0.8	
Malus sylvestris																					13.2	
Mespilus																					0.8	
Prunus spinosa																					7.5	
Pyrus sp.																					2.1	
Rosa canina																					0.7	
Sambucus racemosa																					0.6	
Sambucus nigra																					1.0	
Sorbus aucuparia																					13.0	
Viburnum opulus																					0.9	
TOTAL	3.3	3.3	9.7	1.4	11.5	3.8	3.2	2.1	0.0	6.2	13.4	24.5	21.9	25.5	28.3	29.9	29.4	42.8	17.3	256.8		

TABEAU 2 : ESTIMATION DU POTENTIEL DE BOISEMENT AU DEPART DES VENTES DE GRAINES DU COMPTOIR

Ventes de 1996 à 2015 (20 saisons)

Espèce	Quantité vendue (kg)	N_plants estimés par kg	N_total de plants obtenus (estimation)	Potentiel de boisement (estimation en ha)	%
Abies alba	43,76	4000	175040	87,5	0,2
Abies grandis	40,58	12000	486924	243,5	0,6
Abies nobilis	46,69	8000	373488	186,7	0,4
Douglas	1668,56	15000	25028355	12514,2	29,3
Epicéa commun *	1564,97	30000	46949100	23474,6	55,0
Epicéa de Sitka	48,82	35000	1708525	854,3	2,0
Mélèze d'Europe	62,39	25000	1559725	779,9	1,8
Mélèze du Japon	50,02	25000	1250375	625,2	1,5
Mélèze hybride F2&F1	244,63	25000	6115625	3057,8	7,2
Pin noir d'Autriche	7,93	20000	158600	79,3	0,2
Pin noir de Corse	9,52	20000	190400	95,2	0,2
Pin noir de Koekelare	10,91	20000	218200	109,1	0,3
Pin sylvestre	23,23	40000	929200	464,6	1,1
Pin Weymouth	2,48	20000	49600	24,8	0,1
Thuya plicata	0,59	50000	29250	14,6	0,0
Tsuga hétérophylle	3,78	35000	132125	66,1	0,2
TOTAL RESINEUX	3828,8		85354532	42677	100
Alisier torminal	41,0	5000	204755	102,4	0,6
Aulne glutineux	79,7	50000	3983750	1991,9	11,0
Bouleau pubescent **	83,6	50000	4179100	2089,6	11,6
Bouleau verruqueux **	209,5	10000	2095450	1047,7	5,8
Charme	127,3	2000	254572	127,3	0,7
Châtaignier	1276,7	75	95753	47,9	0,3
Chêne pédonculé	7031,3	100	703125	351,6	1,9
Chêne rouge	7300,7	100	730070	365,0	2,0
Chêne sessile	17003,2	100	1700320	850,2	4,7
Erable sycomore	1304,2	1500	1956266	978,1	5,4
Frêne commun	939,7	4000	3758924	1879,5	10,4
Hêtre commun	15001,6	1000	15001590	7500,8	41,5
Hêtre pourpre	44,5	1000	44500	22,3	0,1
Merisier	351,8	1500	527631	263,8	1,5
Noyer noir	78,0	30	2340	1,2	0,0
Robinier	75,8	12000	909420	454,7	2,5
Tilleul à petites feuilles	1,0			0,0	0,0
TOTAL FEUILLUS	50949,4		36147565	18074	100
TOTAL RESINEUX & FEUILLUS	54778,3		121502097	60751	
Merisier in vitro			32995	16,5	
Thuya plicata boutures			5000	2,5	

* Epicéa (Estimation de 30000 plants par kg destinés à la forêt: restant = sapin de Noël)

** Surestimation suite à l'utilisation de graines pour un semis direct en forêt

Estimation du potentiel de boisement (feuillus et résineux) en ha	60751	100%
Estimation du potentiel de boisement en feuillus en ha	18074	29,8
Estimation du potentiel de boisement en résineux en ha	42677	70,2

Gain estimé de production en feuillus (sur base d'une augmentation de 5% de 4,5 m3/ha/an)

4067 m3/an

Gain estimé de production en résineux (sur base d'une augmentation de 8% de 11,5 m3/ha/an)

39263 m3/an

Total	43330	m3/an
-------	-------	-------

Volume annuel récurrent de gain de production estimé à

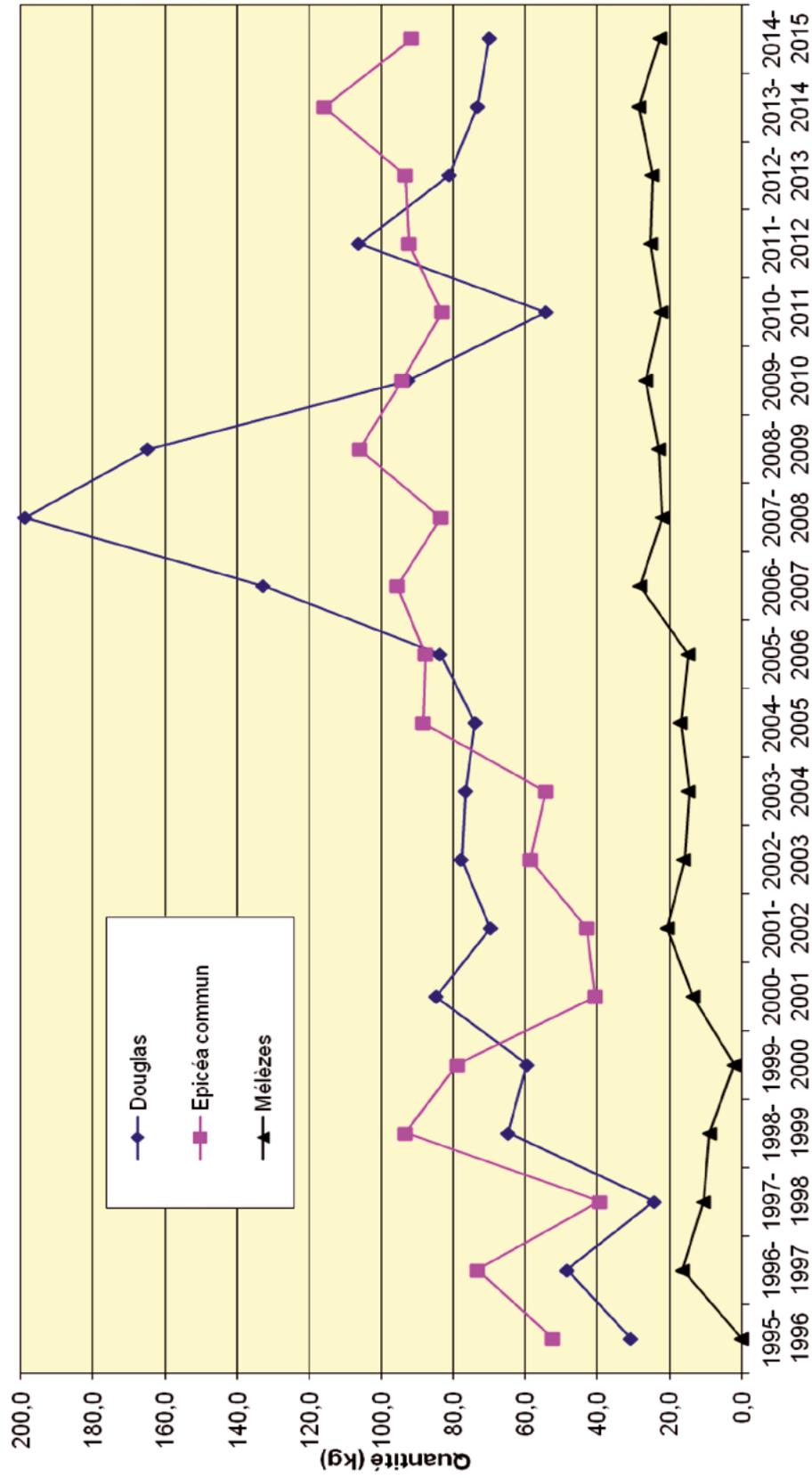
43330 m3/an

Bénéfice financier annuel récurrent (Euros/an- sur base de 25€ par m3)

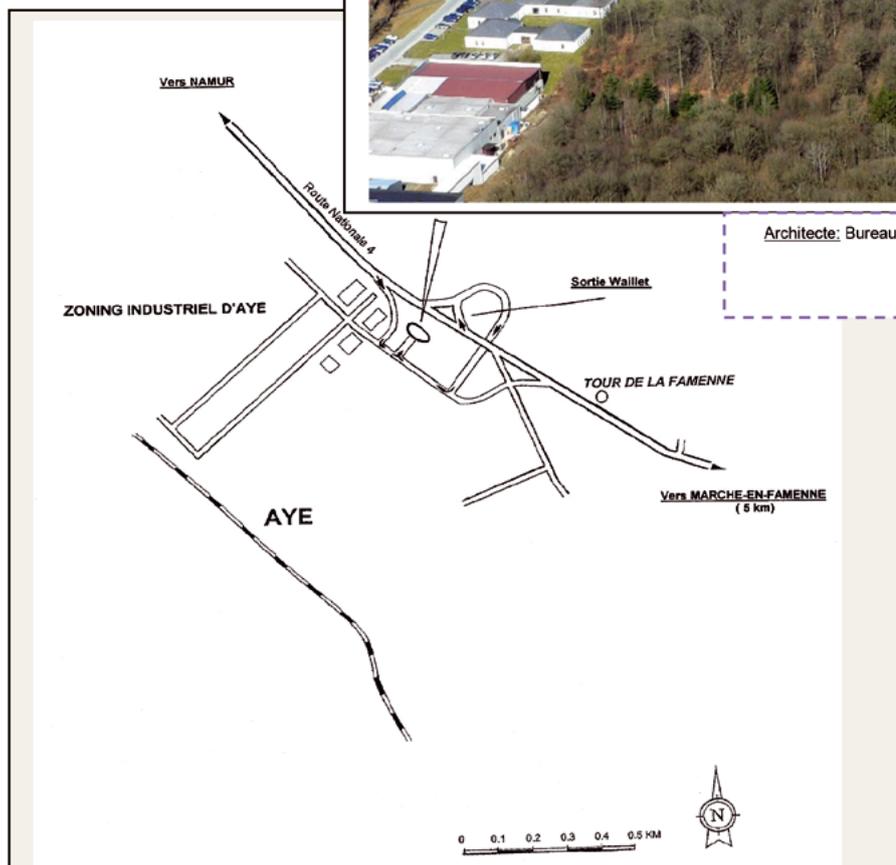
1083242 euros/an

22

Graphique 1 : Evolution de la quantité de graines vendues par saison (kg)
 (20 saisons du printemps 1996 au printemps 2015)



SPW - DNF - Comptoir forestier
 Z.I. Aye. Rue André Feher, 2
 B-6900 MARCHE-EN-FAMENNE
 Tél. 084/31.65.97
 Fax. 084/32.22.35
 Coordonnées GPS : N 50°14.235'
 E005°17.670'



Architecte: Bureau SAMYN et associés
 Chaussée de Waterloo, 1537
 B-1180 Bruxelles
 Tél. 02/374.90.60

Des visites guidées sont possibles et organisées à la demande que ce soit de la part d'écoles primaires, secondaires, universitaires, associations professionnelles, groupes d'architectes,... Les visites sont gratuites et il faut prévoir environ 1 heure. Les horaires des visites sont à convenir par rendez-vous auprès du personnel du Comptoir. L'époque la plus favorable pour les visites est étalée de septembre à mai. Il est conseillé de s'informer préalablement en visitant le site web "L'or vert" du Comptoir : <http://environnement.wallonie.be/orvert/>

D/2015/11802/49

Editeur responsable : Brieuc QUEVY, 15 avenue Prince de Liège - 5100 Jambes

N° vert : 1718 - www.wallonie.be

Brochures téléchargeables - <http://environnement.wallonie.be>, consulter la rubrique «Info citoyens»

Publication gratuite, imprimée sur papier recyclé

Disponible sur demande à la DGO3, 15 avenue Prince de Liège - 5100 Jambes. Tél : 081/33.51.80